Besoins sociaux : casser le thermomètre ne guérit pas le malade !

Après de nombreuses tentatives infructueuses, la loi « Notre » a permis la suppression des centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes de moins de 1500 habitants. Personne ne semblait vraiment comprendre l'utilité de cette mesure que la sénatrice auteure de l'amendement nous présentait comme une vague possibilité de simplification administrative donnée aux élus ruraux.

Mais voilà que la vérité apparaît dans une note de la direction générale des finances publiques (DGFIP) du 17 novembre 2015 qui a pour objet, je cite : « de fournir un cadre méthodologique permettant aux comptables d'accompagner la dissolution d'environ 22000 CCAS ». On comprend donc que cette mesure, téléguidée depuis le départ par la DGFIP, n'a qu'un objectif : simplifier le travail des comptables publics !

Si l'on peut comprendre le point de vue de nos collègues comptables, qui ne voient pas forcément qu'un CCAS ne se réduit pas à quelques lignes budgétaires, on comprend moins, en revanche, que des élus n'aient pas vu la charge symbolique de cette suppression ! Surtout quelques semaines après que les électeurs des campagnes ont exprimé bruyamment leur sentiment d'abandon, leur incompréhension face au fossé qui se creuse entre villes et campagnes et leur sentiment d'injustice quand l'actualité et la parole politique s'intéressent exclusivement aux villes et à leurs banlieues. Bien sûr, ce n'est pas contre la suppression des CCAS, dont ils se fichent avec raison, qu'ils ont voté, mais contre l'absence de réponse à leurs problèmes réels.

ANCCAS

DENIS GUIHOMAT, président de l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (Anccas)

Pour ne parler que du social, il n'est pas difficile d'en citer quelques-uns : isolement des personnes âgées, précarité alimentaire et énergétique, modes de garde des enfants, mobilité pour accéder à l'emploi... Chaque territoire a ses spécificités et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale ont donc pour mission obligatoire d'établir une analyse des besoins sociaux (ABS). Faute d'avoir su ou voulu mener cette analyse, la plupart des communes rurales ont abandonné ces problématiques aux départements et fait de leur CCAS des coquilles vides. D'autres, heureusement plus clairvoyantes, se sont regroupées en CIAS pour créer un échelon de proximité capable de mettre en œuvre une politique en réponse à leur analyse des besoins sociaux, menée souvent de manière peu scientifique mais issue d'une vraie réflexion des élus de terrain et des acteurs locaux de l'action sociale.

Mais voilà qu'un comité interministériel s'est mis en tête de supprimer l'obligation de l'ABS pour les CCAS-CIAS qui survivront à la loi « Notre ». Comment faut-il dire aux éminents spécialistes de ce comité que casser le thermomètre ne guérira pas le malade ? Supprimons les CCAS, supprimons l'analyse, mais les besoins resteront et le fossé sera plus large encore. Entendons-nous bien, nous ne disons pas, à l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale, que les CCAS-CIAS et l'ABS seraient la réponse à leurs problématiques. Ce ne sont que des outils modifiables voire substituables par d'autres. Ainsi, pour l'ABS, nous proposons plutôt de la faire évoluer vers un observatoire des besoins sociaux territoriaux qui viserait à construire un outil partagé avec l'ensemble des acteurs du social mais aussi à donner la parole aux citoyens usagers. Le territoire pertinent de cette observation devra varier de l'infracommunal à l'intercommunal pour permettre de mettre en œuvre des politiques efficaces et finançables. Car la seule chose qui compte à la fin, c'est la qualité de la réponse aux besoins.●